FNEC FP

Élections aux commissions administratives paritaires des professeurs de chaires supérieures

Résister, revendiquer, reconquérir

Je vote FO **pour défendre mon statut de professeur de chaires supérieures et élire des représentants qui défendront avec détermination mes droits et mon statut national.**

Alerte sur mon service

Si la mobilisation de 2013 a permis de sauvegarder les dispositions des décrets n°50-581 et 80-582 du 25 mai 1950 concernant les CPGE, leur application devient de plus en plus difficile. Ici les ORS ne sont plus calculées en fonction de l'effectif des classes mais des groupes, là n'est plus attribuée une heure de décharge en cas de complément de service dans une commune non limitrophe, ailleurs, les services attribués nationalement sont remis en cause localement.

Je vote FO pour reconquérir

- **un service défini en maxima d'heures de cours hebdomadaires conformément aux décrets n°50-581 et 80-582 du 25 mai 1950 et à la circulaire n°2004-056 du 29 mars 2004,**
- **le retour au calcul des ORS en fonction des effectifs des classes lorsque ceux-ci sont plus favorables que ceux des groupes conformément aux décrets du 25 mai 1950,**
- **le respect des services attribués par l'inspection générale.**

Alerte sur ma carrière

La réforme PPCR conduit à un déclassement des professeurs de chaires supérieures.
La durée de séjour à l'échelon rémunéré à l'indice majoré 825 est de 3 ans pour les agrégés hors-classe alors qu'il est de 4 ans 6 mois pour les professeurs de chaires supérieures.
Pour la campagne 2017 d'accès à la Hors Echelle B, 1 267 agrégés ont été promus au titre du vivier 1 (concernant notamment des personnels exerçant en CPGE) pour 3 508 candidatures recevables, mais seulement 55 professeurs de chaires supérieures, sur 1 316 promouvables.

Je vote FO pour exiger

- **un rythme d'avancement jusqu'au 4ème échelon similaire au choix de l'ancienne grille (soit un changement d'échelon après 1 an et 3 mois),**
- **une durée de séjour dans le 5ème échelon ramenée à 3 ans comme pour l'échelon équivalent de la hors-classe des professeurs agrégés,**
- **la création d'un 7ème échelon non contingenté, permettant d'accéder à la hors échelle B après 3 ans d'ancienneté dans le 6ème échelon.**

Alerte sur l'avenir des CPGE

Les gouvernements successifs s'efforcent de transférer progressivement les CPGE à l'université au motif qu'un PRAG coûte moins cher qu'un professeur de chaires supérieures. La réforme LMD en marquait une première étape. La loi Fioraso allait un peu plus loin en obligeant les étudiants de classes préparatoires à s'inscrire en faculté et les lycées disposant d'une CPGE à signer une convention avec une université prévoyant des *« modalités de mise en œuvre d'enseignements communs »*. *Parcoursup* et la sélection à l'entrée à l'université accélèrent le processus en fragilisant le recrutement des classes préparatoires dites de proximité et en alignant toujours davantage l'enseignement supérieur français sur le modèle anglo-saxon dans lequel il n'existe pas de CPGE.

Je vote FO pour obtenir

- **le maintien dans l'enseignement secondaire des CPGE,**
- **le développement du maillage territorial des CPGE,**
- **le respect du classement effectué par les commissions d'admission et d'évaluation pour l'admission des bacheliers en classe préparatoire.**

Alerte sur ma rémunération

La réforme PPCR a concédé quelques points d'indice et créé un échelon spécial réservé à une infime minorité. Rien de cela ne compense le gel de la valeur du point d'indice, ni l'augmentation de la retenue pour pension civile (passée de 7,85 % à 11,10 %). De ce fait, l'écrasante majorité des professeurs de chaires supérieures gagnera moins à échelon équivalent en 2020 qu'en 2010.

Je vote FO pour exiger

- **l'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000,**
- **l'indexation systématique de la valeur du point d'indice sur l'évolution des prix,**
- **l'accès de tous les professeurs de chaires supérieures à la hors-échelle B avant leur départ à la retraite.**

Alerte sur ma retraite

Le gouvernement entend remplacer les régimes de retraite solidaires par un régime universel par points. Ma pension ne serait plus calculée sur la base de mes six derniers mois de salaire. Pour un professeur de chaires supérieures, cette mesure conduirait à une réduction d'au moins 25% de sa pension.
La retraite par points, c'est le travail sans fin !

Je vote FO pour défendre

- **le maintien du code des pensions civiles et militaires,**
- **le calcul de la pension civile sur la base des 75% du traitement indiciaire détenu les 6 derniers mois.**

FO rend compte de son mandat

Vote au CTM du 27 mars 2014 sur le projet d'abrogation d'une grande partie de décrets de 1950 (devenu décret n°2014-940 du 20 août 2014)	***Pour :*** *CFDT, UNSA* ***Contre :*** *FO, CGT, SUD, SNUEP-FSU, SUD* ***Abstention :*** *SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU*
Vote au CTM du 22 mars 2017 sur le projet d'application de la réforme PPCR aux professeur de chaires supérieures (devenu le décret n° 2017-657 du 10 mai 2017)	***Pour :*** *CFDT, FSU, UNSA* ***Contre :*** *FO, CGT, FGAF*
Vote au CTMESR du 23 avril 2013 sur une motion demandant le retrait du projet de loi Fioraso	***Pour :*** *FO, CGT, FSU* ***Contre :*** *CFDT, UNSA*
PPCR Projet d'accord présenté aux organisations syndicales représentatives (septembre 2015)	***Signataires :*** *FSU, UNSA, CFDT, CFTC* ***Non signataires :*** *FO, CGT, Solidaires*

FO **première organisation de la Fonction publique d'Etat**

FO**, une Confédération indépendante qui rassemble les salariés de tous les secteurs professionnels.**

Pour résister, revendiquer, reconquérir

du 29 novembre au 6 décembre

je vote FO !